

08 mar 2010 -11:50

Service de médiation Pensions - Présentation du Rapport annuel 2009

Grapa : c'est notre tournée !!

Pensions : Travailler après ma retraite, un bon plan ?

Pensions : N'oubliez pas les intérêts, s'il vous plaît !

Minimum de pensions : peut-on faire plus ?

Grapa : c'est notre tournée !!Pensions : Travailler après ma retraite, un bon plan ?Pensions : N'oubliez pas les intérêts, s'il vous plaît !Minimum de pensions : peut-on faire plus ?

Le lundi 15 mars 2010, les Médiateurs pour les Pensions présenteront le Rapport annuel 2009 du Service de médiation pour les Pensions lors d'une conférence de presse. Depuis la création du Service en 1999, des milliers de pensionnés ont pu être aidés. Dans nombre de cas, leur intervention débouche sur une augmentation de la pension, ainsi que sur l'octroi d'arriérés. Parfois, leur contribution ne consiste qu'à orienter les pensionnés à travers le paysage fort complexe des pensions ou plus simplement encore à leur permettre de comprendre leur situation en matière de pensions. Leur action ne se limite toutefois pas à la résolution de cas individuels. Ils ont en effet acquis au fil des années une vision d'ensemble transversale unique (« helicopter view ») sur l'ensemble des régimes légaux de pensions (travailleurs salariés, travailleurs indépendants, fonctionnaires, pensions OSSOM, ...). Cette expérience et cette expertise se traduisent notamment sous la forme, tant de recommandations, adressées aux autorités compétentes, que de suggestions, faites aux services de pensions. Lors de la conférence de presse, leurs slogans provocateurs seront commentés ainsi que certaines de leurs recommandations et suggestions les plus parlantes. La conférence de presse aura lieu le lundi 15 mars 2010 à 10.30 h, dans la salle de réunion du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME, W.T.C. III, 2ème étage, Boulevard Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles. Inscription à la conférence de presse obligatoire au: numéro de téléphone 02/ 274.19.90 par fax au numéro 02/ 274.19.99 par e-mail à l'adresse: plainte@mediateurpensions.be